



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/58
24 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1995
11-15 septembre 1995
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Cinquième programme de pays du Burundi

Note de l'Administrateur

I. OBJET

1. La présente note a pour objet de porter à la connaissance du Conseil d'administration d'importants remaniements apportés au cinquième programme de pays du Burundi, qui avait été approuvé par le Conseil dans sa décision 93/20 de juin 1993. Ces modifications sont motivées par les réalités nouvelles que connaît le Burundi depuis que la crise socio-politique y a éclaté en octobre 1993.

II. SITUATION ACTUELLE

2. A la suite de négociations prolongées, les différents partenaires politiques ont adopté en septembre 1994 une Convention de gouvernement, où étaient définis des principes de partage du pouvoir, et qui préluait à l'organisation d'un Débat national, appelé à devenir une large instance de dialogue et de réconciliation. L'application de la Convention a donné lieu à des difficultés, qui ont entraîné à plusieurs reprises le remaniement du gouvernement. Des troubles civils ayant éclaté sporadiquement, le Débat national a été différé à une époque plus tardive de 1995.

3. La situation d'urgence au Burundi et les événements qu'ont connus les Etats voisins ont entraîné de grands mouvements de population. A la fin d'avril 1995, il y avait environ 440 000 personnes déplacées à l'intérieur du Burundi et 140 000 réfugiés burundais au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Zaïre. En outre, quelque 200 000 réfugiés rwandais ont été accueillis dans les provinces du nord du Burundi.

4. Les incertitudes politiques et la menace de violences ont eu un effet tout aussi néfaste sur l'économie burundaise. La croissance économique y est négative depuis 1993 (de l'ordre de - 6 % par an), tandis que la production alimentaire a chuté de 20 % durant la même période. Faute de confiance dans l'avenir politique du pays, les milieux d'affaires ont réduit les investissements. Dans le même temps, la misère s'est accrue et l'accès aux services d'éducation et de santé a diminué.

III. RÉACTION DU GOUVERNEMENT BURUNDAIS ET DU PNUD

5. La crise a sapé l'énergie des principales institutions du pays et désorganisé les moyens administratifs de l'Etat. Il n'y avait guère de possibilités d'intervention de l'Etat tout de suite après la crise, mais dès le milieu de l'année 1994, le gouvernement a dépêché des missions de pacification dans toutes les campagnes, afin d'encourager le dialogue entre les communautés, les partis politiques, les forces armées et la presse. Ces missions ont joué un rôle essentiel, leur action ayant empêché que le Burundi soit emporté par la vague de violence du Rwanda. Mais les tensions demeurent fortes, et la situation préoccupante de la paix et de la sécurité reste un obstacle à la reprise d'activités productrices. En outre, même si on les considère comme des événements isolés, les incidents violents se sont faits de plus en plus fréquents dans des lieux publics de Bujumbura et d'autres villes.

6. Pour le PNUD, le souci prioritaire a été d'aider activement le gouvernement à élaborer des plans de reconstruction, de lui donner des moyens renforcés pour gérer les activités de relèvement et de reconstruction, et de mobiliser l'aide des donateurs pour les activités de réconciliation et de reconstruction. Le premier élément de l'appui du PNUD a comporté la reprogrammation du cinquième programme de pays, en vue d'en formuler une conception qui soit axée sur le passage de la phase des secours à celle du relèvement, puis du développement. Les stratégies mises au point par le PNUD pour ce programme ont contribué à préparer le programme de relèvement, de reconstruction et d'activité économique du gouvernement, formulé en mars 1995. Les principaux donateurs continuent à soutenir l'action du PNUD dans ce domaine.

IV. ÉTAT DE LA RÉALISATION DU CINQUIÈME PROGRAMME DE PAYS DU BURUNDI

7. Tel qu'il avait été approuvé en juin 1993, le cinquième programme de pays du Burundi était articulé autour de trois objectifs centraux du gouvernement :

a) Concours à la transformation de l'économie rurale, par des opérations pilotes de vulgarisation agricole et de diversification de l'activité rurale, combinées avec des plans de protection de l'environnement et la mise en place d'infrastructures;

b) Renforcement des moyens dont dispose le gouvernement pour planifier et gérer le développement socio-économique, par la réalisation d'un grand programme de développement des potentiels et de programmes précis dans les domaines de la réforme administrative, de la planification et de la programmation, de la décentralisation et de la gestion des ressources humaines;

c) Concours à la décentralisation de la gestion des services de santé, et renforcement de la composante périurbaine et rurale du programme visant le VIH et le sida.

8. La détérioration de la situation politique et économique a fait décider en janvier-février 1994 de geler temporairement l'exécution du programme de pays tel qu'il avait été approuvé par le Conseil d'administration. Tout en préservant où c'était souhaitable la portée et les objectifs du programme adopté à l'origine, on a élaboré un programme de transition répondant mieux aux réalités nouvelles du pays.

/...

V. AJUSTEMENTS APPORTÉS AU CINQUIÈME PROGRAMME DE PAYS DU BURUNDI

9. En mai 1994, le gouvernement et le PNUD ont approuvé le Programme d'appui à la coordination de l'assistance humanitaire, au relèvement, à la reconstruction et à la relance de l'économie. Les priorités en marquent une évolution par rapport au cinquième programme de pays, avec l'introduction d'éléments nouveaux relatifs à la paix, aux modalités d'administration du pays et à la coordination humanitaire. Ce programme procède de la constatation que toute solution viable au Burundi exige à la fois des mesures thérapeutiques et des mesures de prévention, ainsi que l'intégration réussie de l'aide humanitaire, des initiatives de réconciliation et des activités de développement.

Développement sectoriel et relèvement

10. Les secteurs clefs sur lesquels s'articulait le programme de pays à l'origine sont toujours essentiels au développement du Burundi. Mais la crise qui vient de secouer le pays, et les points vulnérables qui y subsistent, portent à estimer que les études de besoins effectuées à l'origine ne rendent plus une image fidèle de la situation qui prévaut actuellement. Face à cette situation différente, on a donc mis au point un programme susceptible d'aider à déterminer et à ranger par ordre de priorité les besoins relevant des secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'administration publique. Les stratégies et les initiatives de développement dans ces secteurs visent à réduire les points vulnérables et à renforcer les moyens dont dispose le pays pour atténuer les effets d'une situation sociale et économique instable, afin d'empêcher que la situation de la population se dégrade encore. L'aide de spécialistes des Volontaires des Nations Unies (VNU) sert à combler les lacunes dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'administration publique. Parallèlement, l'aide du PNUD sert à tirer parti des possibilités de relèvement dans ces trois secteurs, ce qui constituera à terme un programme global intégré de développement des potentiels, qui sera réalisé dans l'esprit du cinquième programme de pays tel qu'il avait été conçu à l'origine.

Mesures de prévention

11. Les éléments suivants ont été ajoutés au cinquième programme de pays :

a) Promotion de la paix, de la solution des conflits et de la bonne conduite des affaires publiques : institution d'un réseau de 16 comités provinciaux, qui jouera un rôle de catalyse, faisant appel à la participation des collectivités locales pour résoudre les conflits et empêcher la montée de la violence; organisation d'ateliers sur la solution des conflits et la réconciliation à l'intention des groupements de jeunes et de femmes; identification d'instances susceptibles de prendre part à la planification et à la poursuite du développement aux échelons local et provincial;

b) Mise en place d'un système national et international de bénévolat : mobilisation d'équipes conjointes de bénévoles nationaux et internationaux qui apporteront leur concours direct aux activités de relèvement, tout en venant renforcer les compétences et les potentiels locaux;

c) Renforcement des moyens opérationnels dont dispose le gouvernement pour gérer et coordonner l'aide humanitaire : inauguration d'un comité national chargé de planifier et de gérer la coordination de l'aide humanitaire en cours, et mise en place d'un solide système de suivi de l'information et de moyens permettant de réagir à d'éventuelles urgences humanitaires à l'avenir.

/...

VI. MOBILISATION DES RESSOURCES

12. Le PNUD a accepté d'aider le gouvernement à réunir une table ronde pour mobiliser le soutien des donateurs au programme gouvernemental de reconstruction. Pour préparer cette table ronde, il a organisé en juin 1995 une consultation thématique sur le renforcement du potentiel des institutions, et coordonne actuellement la Conférence des amis du Burundi, qui sera consacrée essentiellement à l'instauration de la paix et de la sécurité nationale, prémisses indispensables de la réconciliation nationale. Ces préparatifs devraient aboutir à une table ronde prévue pour décembre 1995 à Genève, qui permettra au gouvernement de présenter son plan-cadre pour l'économie nationale et la version définitive de son programme de reconstruction, sur lesquels sera fondé l'appui des bailleurs de fonds internationaux.

13. Le PNUD exécute le programme de pays remanié en collaboration étroite avec d'autres partenaires des Nations Unies pour le développement, à savoir le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les VNU, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement.

14. Le PNUD a par ailleurs organisé un financement parallèle du programme par l'UNESCO, l'OMS et le Centre pour les droits de l'homme. En outre, du fait qu'il est l'organisme des Nations Unies chargé de la coordination, le PNUD a travaillé en étroite collaboration avec le Département des affaires humanitaires pour préparer deux appels globaux concernant l'assistance humanitaire. Le premier a permis de mobiliser 9 500 000 de dollars d'aide au cours du premier trimestre de la crise, le deuxième 53 000 000 de dollars.

15. On trouvera en annexe, ci-après, le détail des ressources au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) et la répartition qui en était envisagée au moment où le cinquième programme de pays a été approuvé; les ressources effectives de CIP, recalculées conformément à la décision 94/16; la répartition des ressources après la crise, qui vise les ressources de CIP, le financement parallèle et les autres ressources allouées au programme de pays remanié.

VII. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

16. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner les ajustements exposés dans la présente note et approuver le cinquième programme de pays remanié.

/...

Annexe

I. RESSOURCES LORS DE L'APPROBATION DU PROGRAMME :

A. Montant estimatif des ressources de CIP lors de l'approbation du programme

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Montant reporté du CIP du quatrième cycle	(1 717 000)	
CIP du cinquième cycle	<u>48 882 000</u>	
Total partiel, CIP		47 165 000
Dépenses de 1992		<u>(9 000 000)</u>
TOTAL		<u>38 165 000</u>

B. Répartition des ressources envisagée lors de l'approbation du programme

Domaine de concentration	<u>CIP</u>	
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Gestion du développement	4 830 000	
Développement rural	11 250 000	
Satisfaction de besoins sociaux de base	5 600 000	
Divers	<u>1 165 000</u>	
Total partiel	22,845 000	
Ressources allouées en dehors des domaines de concentration	3 100 000	
Réserve non programmée	<u>12 220 000</u>	
Total partiel		<u>15 320 000</u>
TOTAL		<u>38 165 000</u>

/...

II. RESSOURCES EFFECTIVES DE CIP AVANT LA CRISE

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Montant reporté du CIP du quatrième cycle	(1 717 000)	
CIP du cinquième cycle, à 70 p. cent ^b	<u>34 217 000</u>	
Total partiel, CIP		32 500 000
Dépenses de 1992		(8 801 000)
Dépenses de 1993		<u>(5 234 000)</u>
TOTAL		<u>18 465 000</u>

^a On ne prévoyait pas de ressources au titre de la participation aux coûts.

^b Montant recalculé à 70 p. cent du CIP fixé à l'origine, conformément à la décision 94/16.

/...

III. RÉPARTITION DES RESSOURCES DU PROGRAMME REMANIÉ APPROUVÉ APRÈS LA CRISE

A. Répartition des ressources de CIP dans le programme remanié
(en dollars des Etats-Unis)

Activité *	Montant
Relèvement du secteur de la santé	690 000
Relèvement du secteur agricole	569 000
Relèvement et renforcement des capacités administratives de l'Etat	577 000
Bonne conduite des affaires publiques, enseignement de la paix et solution des conflits	577 000
Renforcement de la gestion et de la coordination de l'assistance humanitaire	300 000 (Réserve spéciale du Programme)
Appui à l'initiative de relèvement à l'échelon local	921 000
TOTAL	3 634 000

B. Financement parallèle et autre financement du programme remanié

Type de financement	Montant	Domaine
<u>Financement parallèle d'organismes des Nations Unies</u>		
UNESCO	150 000	Enseignement pour la paix
OMS	100 000	Santé
Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme	336 000	Enseignement pour la paix et droits de l'homme
<u>Participation aux coûts</u>		
Suède	101 015	
Pays-Bas	26 468	
Burundi	5 323	
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>		
Japon	200 000	Instruction civique
TOTAL	918 806	

* Les fonds destinés au système national et international de bénévolat son inclus dans les montants correspondant à chaque activité.